



Le vote majoritaire des corses doit être respecté

Considérant, qu'après plus de 50 années de lutte pour la reconnaissance du peuple corse et que par trois fois (décembre 2015, juin 2017, décembre 2017) les corses ont exprimé de façon démocratique leur volonté d'obtenir un nouveau statut pour la Corse après ceux de 1982, 1992 et 2002 ;

Considérant que le 10 décembre 2017, une majorité absolue des voix (56,5%) s'est portée sur la liste Pè a Corsica qui défendait l'octroi d'un statut d'autonomie de plein exercice et de plein droit, comprenant entre autres choses le pouvoir législatif et réglementaire, ainsi que la pleine compétence fiscale ;

Considérant que le candidat Macron avait défendu, à Furiani, un pacte girondin mais qu'une fois élu Emmanuel Macron s'est drapé dans les habits du plus jacobin des chefs d'état avec comme point culminant le discours de Bastia le 7 février 2018 ;

Considérant que la majorité présidentielle avait une opportunité unique de modifier en profondeur cette doctrine lors de la révision constitutionnelle en soutenant les amendements déposés par les 3 députés corses Pè a Corsica ;

Régions et Peuples Solidaires :

- Déclare que l'accession aux responsabilités des nationalistes s'est doublée d'un processus de paix qui a signé la fin de décennies de violence clandestine, dont l'ensemble des acteurs, prisonniers politiques et recherchés, doit bénéficier à court terme de mesures de rapprochement, puis d'une amnistie, conformément aux usages répandus en pareille situation ;
- Est totalement solidaire de la majorité nationaliste Pè a Corsica aujourd'hui aux responsabilités en Corse ;
- Soutient totalement les revendications défendues par l'Exécutif de Corse ;
- Rappelle que l'autonomie de plein exercice et de plein droit est la norme en Europe quand le système jacobin en est l'exception ;
- Prend note de la proposition extrêmement faible faite par le gouvernement français aux corses ;
- Considère que la réponse politique apportée par le Président de la République, son gouvernement et sa majorité sont largement en deçà des aspirations validées par le peuple corse et qu'elle représente un véritable déni de démocratie ;

- Affirme que l'état français porte l'entière responsabilité de l'absence de solution apportée aux revendications soutenues par les corses ;
- Demande aux parlementaires français d'entendre la voix du peuple corse et de valider les propositions des 3 députés Pè a Corsica (déjà soutenues par des dizaines d'autres) concernant l'inscription d'un statut d'autonomie de la Corse dans la constitution ;
- Invite le Président de R&PS à faire suivre cette motion à l'ensemble des partis membres, observateurs et associés de R&PS, à l'Assemblea di Corsica, à l'Exécutif de Corse, à tous les parlementaires français, au gouvernement et au Président de la République française.

Bayonne, le 24 août 2018